

# AIREP

Association Iséroise de Réflexions et  
d'Échanges en Psychomotricité



6, Rue Berthe de Boissieux boîte 42 - 38000 GRENOBLE

[Airep38@yahoo.fr](mailto:Airep38@yahoo.fr) Site internet : [www.airep.org](http://www.airep.org)

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 82380234638 auprès du préfet de région  
N° Siret : 41306763800028

## **Jeux Turbulents : comprendre pour favoriser un cadre bienveillant**

*Animé par Ludovic Labrune, éducateur spécialisé, animateur et  
formateur à la maison des jeux de Grenoble*

**09 et 10 octobre 2021**

Lieu : Maison des Jeux de Grenoble. 48 quai de France 38000 Grenoble

**Horaires** : 9h à 17h (7h par jour) soit **14h de formation**

**Nombre de participants** : minimum 12 personnes à 16 personnes maximum

**Date limite d'inscription** : **20 septembre 2021**

Il arrive que les enfants jouent à « des jeux dangereux ». En tant que thérapeutes, nous sommes parfois démunies pour prévenir et réagir face à des situations de jeux turbulents et/ou violents d'enfants.

Mais s'agit-il vraiment de « jeux » ? Où commence la dangerosité d'un jeu ? Qu'est-ce qui la définit ? Et le jeu turbulent, en avez-vous entendu parlé ? Cette formation propose de réfléchir, échanger, acquérir des repères et des outils pour distinguer les jeux turbulents des agressions et pratiques dangereuses, comprendre les intérêts du jeu turbulent dans le développement de l'enfant, réfléchir à la place que nous pouvons leur donner au sein de nos structures socio-éducatives et de soins et construire un cadre sécurisant.

## FINALITE

Développer une réflexion et acquérir des apports théoriques et pratiques sur la question des jeux turbulents et de la prise de risque.

## OBJECTIFS

- Identifier ce qui est jeu et ce qui ne l'est pas.
- Comprendre les enjeux des situations de jeux et des comportements.
- Questionner son rapport à la prise de risque.
- Acquérir des connaissances sur les jeux turbulents et leur rôle dans le développement de l'enfant
- Développer une réflexion sur la place que l'on peut donner aux jeux turbulents dans sa structure et comment peut-on la développer.
- Acquérir des outils pour construire un cadre sécurisant et qui favorise le jeu libre.
- Définir son rôle, cerner ses limites et adopter une posture professionnelle pour accompagner les enfants dans leur rapport au jeu et aux autres

## CONTENUS

- Jeux turbulents ou dangereux : état des lieux des situations vécues et des représentations de chacun.e.
- Définir l'activité ludique, les jeux turbulents, l'agression, le harcèlement.
- Découverte du playwork - concept anglo-saxon du jeu libre.
- Le jeu turbulent et le développement de l'enfant : intérêts, cadre, limites
- La mise en place d'espaces et de temps de jeux turbulents : quel cadre mettre en place ? Quelle posture adopter ? Quel discours mettre en avant ?
- Pratique de jeux, notamment d'opposition.

## METHODE

- échanges de pratiques
- apports théoriques
- travaux en groupe
- échanges et synthèse collective
- atelier de découverte de jeux
- Bibliographie et ressources

**PUBLIC** : psychomotricien(ne)s . formation autorisée aux étudiants en psychomotricité et autres professionnels si c'est le cas

## COÛT

- **Adhérent(e) AIREP : 120 euros**  
Si vous souhaitez adhérer à l'AIREP à l'occasion de ce stage, en voici les tarifs : 25 € pour les psychomotriciens à temps plein, 18€ pour les psychomotriciens à temps partiels (moins d'un mi temps), 12€ pour les étudiants et chômeurs. Pour cela vous trouverez un bulletin d'adhésion à remplir sur le site de l'AIREP, Vous recevrez alors le bulletin mensuel (infos, offres d'emploi...)
- **Adhérent(e) à une association de psychomotriciens de la région Rhône-Alpes :134€**  
(ARP, GREPAD, APS, Psychomot 42, Ass de Haute Savoie) **nous joindre un justificatif.**
- **Non adhérent(e) : 144 €**
- **Etudiant(e) / chômeur(euse) : 96 € nous joindre un justificatif**
- **Formation continue : 178 €**

## Modalités d'inscription :

Renvoyer le bulletin ci-dessous complété et accompagné de 2 chèques à l'ordre de l'AIREP : l'un d'un montant de 30 % de la totalité des frais d'inscription, correspondant aux arrhes, l'autre des 70 % restants (tarifs sur le bulletin d'inscription) à **Hélène BUREAU, 15 quai du Drac, 38600 FONTAINE**. Les chèques ne seront encaissés qu'après la formation.

Une convention de formation sera envoyée dès réception de l'inscription et vous en renverrez alors un exemplaire signé. **Votre inscription sera alors validée.**

***Si vous vous inscrivez au titre de votre employeur :*** Envoyez néanmoins le bulletin ci-dessous par courrier ou courriel à **Hélène Bureau : [helene.bureau38@gmail.com](mailto:helene.bureau38@gmail.com)**

Dès que vous recevrez confirmation de votre employeur prévenez [nom du référent] qui enverra alors une convention à votre employeur. Indiquez également si vous vous inscrivez même si votre employeur refuse la prise en charge et joignez alors un chèque du montant de l'inscription individuelle correspondante.

**Les modalités pratiques vous parviendront un mois avant le début du stage.**

.....  
**BULLETIN D'INSCRIPTION - AIREP formation**  
**Jeux turbulents : comprendre pour favoriser un cadre bienveillant**

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....  
.....

Téléphone(s)..... Courriel .....

Profession.....

Employeur.....  
.....  
.....

Chèque d'Arrhes : **soit 30 % de la totalité** : (rayer les mentions inutiles)

Chèque correspondant à la somme restante : **70 %**

- Adhérent AIREP : 1 chèque de 36 € et 1 chèque de 84 euros €
- Adhérent Ass. Régionales : 1 chèque de 40 € et 1 chèque de 94 € (justificatif à envoyer)
- Non adhérent : 1 chèque de 43 € et 1 chèque de 101 €
- Étudiant/ Chômeur : 1 chèque de 28 € et 1 chèque de 68 € (justificatif à envoyer)
- Formation continue : **La totalité sera réglée par l'employeur à l'issue du stage sur envoi de la facture**